

BAC PRO Aménagements Paysagers

en 2 ou 3 ans

Un diplôme vers l'emploi !



Erasmus+



OPTION :

• AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



SALARIÉ ET SALARIÉE PAYSAGISTE :

JARDINIER ET ÈRE PAYSAGISTE :

AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

LES MÉTIERS :

Situé entre l'ouvrier qualifié et le personnel d'encadrement, il-elle participe à la conduite des chantiers, réalise des travaux de création, entretient des espaces paysagers. Il-elle informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux. Poste que l'on retrouve dans les entreprises privées.

Poste que l'on retrouve dans les entreprises privées.

Poste que l'on trouve dans les collectivités territoriales.

Insertion / Indicateurs :

- Moyenne 2016-2017-2018 : 88 % de réussite aux examens
- 7 mois après la formation (sorti en juin 2017) :
 - 38 % de poursuite d'études après examens
 - 62 % sur le marché du travail dont 63 %/en emploi.
- Possibilité de poursuivre en BTS, CS, etc...

Organisation de l'alternance :

- Formation d'une durée de 1350 h maximum,
- Alternance : 19 semaines de cours au CFA en 1^{ère} et 20 semaines de cours en 2^{ème} année (35 h hebdomadaires) en moyenne, et 5 semaines de congés payés par an,
- Certification du diplôme : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales
- Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture.

Conditions d'entrée en formation :

- Sortir d'une seconde de la spécialité,
- Ou être titulaire d'un diplôme de niveau V de la spécialité,
- Ou sur dérogation, issue d'une autre seconde ou titulaire d'un diplôme d'une autre spécialité ou 3 ans d'activités professionnelles de niveau IV dans le domaine,
- Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA,
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Contenu de la formation :

Domaine commun :

- Français, Anglais, Education Physique et Sportive, Education Socio Culturelle, Histoire-Géographie, Écologie, Mathématiques, Informatique, Sciences physiques, Biologie végétale.

Domaine professionnel :

- Technologies paysagères, approche du paysage, machinisme, reconnaissance des végétaux, fonctionnement de l'entreprise, formation de conduite en sécurité.

Les + de la formation :

- Projet d'aménagement paysager,
- Stage* Erasmus en Belgique (unité facultative mobilité)
- Sorties pédagogiques,
- Concours meilleurs apprentis, Olympiades des métiers...
- Accompagnement individualisé, tutorat.

[*Sous réserve de financements (subventions)]

Equipements :

- Salle informatique, centre de ressources,
- Arboretum,
- Jardins des ronds,
- Plateau maçonnerie paysagère,
- Atelier agroéquipement.



« Richard • BAC PRO AP

J'ai choisi le métier de paysagiste par passion de la nature, des plantes principalement. Pouvoir aménager un espace à ses propres goûts. Voir évoluer ce que l'on a créé de ses propres mains.



« Yoann • BAC PRO AP

Ce qui me plaît dans ce métier, c'est l'opportunité de créer, construire, d'aménager ; c'est d'être dans la nature.



« Elodie • BAC PRO AP

J'ai choisi la voie par apprentissage parce que j'avais envie d'entrer peu à peu dans la vie active, apprendre plus de choses sur le terrain, que cela m'aide à grandir. Je pense que l'apprentissage aide beaucoup ceux qui ont des difficultés à l'école.



62 % DES JEUNES ONT UN EMPLOI
A LA SORTIE DE LA FORMATION
(dont 63 % en CDI) *Moyenne sur le
centre de formation de Kerliver*



Salaires des apprentis** (SMIC horaire au 01/01/2020 : 10,15 €)				
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année (première)	39%	51%	61%	100%
2 ^{ème} année (terminale)	55%	67%	78%	100%

** Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti.

RÉMUNÉRATION :

Exemples de salaires mensuel : au 01/01/2020

- Sébastien, 17ans en 1^{ère} Bac Pro TP : (39%) = 600,39 €

- Audrey, 18 ans en 1^{ère} Bac-Pro T.P. (51%) = 785.10 €



INFOS PRATIQUES :

Condition d'inscription

- AFFELNET ou dossier de candidature à demander auprès du CFA.

Accompagnement

- Entretien avec l'équipe pédagogique
- Tests de positionnement (soutien scolaire),
- Aménagements de parcours individualisé,
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage.

Tarifs des prestations (Tarifs au 01/01/2019)

- Pension complète (64,53 € la semaine au CFA) (Hébergements, petit déjeuner et dîner au lycée de Châteaulin + déjeuner à Kerliver)
- Demi-pension = déjeuners à Kerliver (28,00 € / semaine)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) : 68,73 €
- Le CFA met à disposition une liste d'hébergements - locations possibles dans les communes voisines.

Aides particulières

- Aide au permis de conduire,
- Carte d'étudiant des métiers,
- Allocation Personnalisée au Logement,
- Loca-pass (Dépôt de garantie pour le logement),
- Information sur les différentes aides à la rentrée par le CFA.

Contacts

- Secrétariat : 02 98 20 00 08
- email : cfppa.hanvec@educagri.fr

